

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Garraud-----
ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.